

# Snes Créteil *info*

Créteil Snes Info. Tel : 08.11.11.03.83 Fax : 01 41.24.80.61 - 3 rue Guy du Gouyon du Verger 94110 Arcueil

## DARCOS trébuche sur la mobilisation !

La réussite de la grève du 15 mai et de la manifestation nationale de la FSU du 18 mai met en évidence la combativité des personnels du premier comme du second degré et la capacité de mobilisation de notre fédération.

Ces actions, inscrites dans la durée, associent enseignants, parents et lycéens depuis février. Alors qu'il y a quelques jours encore, Sarkozy voulait s'attaquer, à en croire le *Canard Enchaîné*, aux syndicats enseignants et à la FSU en particulier, son ministre a été contraint de mettre un peu d'eau dans son vin. Il s'est enfin adressé aux organisations syndicales autrement que par presse interposée. Pour le SNES, il n'est pas question d'accepter un quelconque préalable à ces discussions, et c'est évidemment sous notre pression que Darcos et Sarkozy feront droit à nos revendications.

Nous devons maintenir la pression jusqu'en juillet et pour suivre la mobilisation de nos collègues sur la préparation de la rentrée dont nous dénonçons les conditions depuis le vote du budget.

**Assurer la réussite de la manifestation Education du samedi 24 mai** est notre prochain objectif. L'appel associe les parents, les lycéens, l'intersyndicale du second degré.

Le bureau académique du SNES Créteil s'est prononcé pour un nouvel et très rapide appel national à la grève de toute l'Education. Mais dans l'immédiat, c'est aussi dans les établissements que la lutte se mène contre les conditions de la prochaine rentrée. Cette circulaire fait l'inventaire des moyens disponibles pour les personnels.

*Pierre Claustre, Dominique Chauvin*

**Pour la défense de la retraite solidaire et du système par répartition avec l'ensemble des organisations syndicales**  
CGT - CFDT - FO - CFTC - CFE/CGC - FSU - UNSA - Solidaires - UNEF

**La FSU a déposé un préavis national de grève pour permettre à chacun de participer à la manifestation parisienne**

Jeudi 22 mai

à 14 heures 30  
**de la Place de la Bastille  
à Saint Augustin**

Samedi 24 mai

Journée nationale unitaire  
pour l'éducation

**Manifestation régionale  
pour la défense de l'école**

14h30

**Du RER Luxembourg au Ministère**

**à l'appel de**

*FCPE Ile de France ; FSU Ile de France ;  
CGT-Educ' Action Créteil, Paris, Versailles ;  
SGEN-CFDT Créteil, Paris, Versailles  
SUD Education Créteil, Paris, Versailles; Sud  
Lycéen ; UNSA-Education Île de France;  
Ligue de l'Enseignement Ile de France.*

### SOMMAIRE

1/ Edito

2/ Manifs les 22 et 24 mai

3/ Pavés

4/ Déjà 43 hebdo...

5/ Tract

### Refus des HS imposées et des suppressions de postes

Le sondage CSA réalisé pour le SNES le confirme : 65% de nos collègues ne sont pas prêts à effectuer davantage d'heures supplémentaires.

Dans son projet de dotation second degré pour la prochaine rentrée (CTPA de janvier) le rectorat de Créteil prévoyait de supprimer l'équivalent de 1201 postes pour créer 13175 heures supplémentaires soit l'équivalent de 732 postes. Depuis la mobilisation a permis de transformer un nombre conséquent d'heures sup en heures postes mais le compte n'y est pas. Ministère et rectorat doivent finir par nous entendre : rétablir les postes supprimés et ne pas imposer des HS pour supprimer des postes.

La pétition initiée par les syndicats de la FSU, le SNES, le SNEP et le SNUEP, est désormais signable en ligne. Signez-la, faites la signer !

<http://www.creteil.snes.edu/Petitions/?petition=2>

### Accueil de tous les élèves dans le service public

Rectorat et inspection d'académie ont calculé les capacités prévisionnelles au plus juste pour des raisons d'économies budgétaires. Nous devons veiller en particulier à ce que tous les élèves puissent trouver une place dans le service public. Les fermetures de classes en sixième et en seconde vont bien au-delà des baisses d'effectifs et, pour certaines zones, sont en contradiction avec l'expansion démographique. En terminale, le rectorat a tablé sur une réussite de 100% au Bac et n'a pas prévu de doublants.

Dès la fin de cette année profitons du CA de juin pour demander l'ouverture de classe lorsque les capacités d'accueil ne sont pas suffisantes.

Malgré la « suppression annoncée de la carte scolaire » la scolarisation dans l'établissement la plus proche reste la règle. Avec les associations de parents, en lien avec les maires et les élus, nous devons veiller à ce qu'aucun élève ne soit inscrit dans un établissements éloigné contre le gré de sa famille. Inspection d'académie pour les collèges et rectorat pour les lycées ont gardé des réserves pour créer des classes en juillet, voire à la rentrée. Dès que les effectifs l'exigent la section SNES et ses élus au CA, doivent demander l'ouverture de classes.

### Maintien de l'offre de formation

Pour ces raisons budgétaires certaines options et certaines langues sont dans le collimateur du ministère et du rectorat : latin, grec, cinéma, théâtre, langues peu répandues....En particulier la DRAC (action culturelle) et le rectorat cofinanciaient les options théâtre et cinéma n'auraient pas moyens de fonctionner (interventions de professionnels et partenariats..)

Certains chefs d'établissement, face aux dotations insuffisantes, ont tendance à supprimer certaines options ou certaines langues, au prétexte d'effectifs insuffisants quitte à dissuader les familles avec insistance. Les conseils d'enseignements de fin d'année veilleront au maintien de ces options et au respect des horaires. Leurs dotations doivent être réclamées par les chefs d'établissements en juillet au vu des effectifs auprès du rectorat ou de l'inspection d'académie.

### Organiser la résistance dans les conseils d'enseignements

Saisissons nous des conseils d'enseignements pour refuser discipline par discipline les heures sup, réclamer des BMP pour assurer la totalité des heures de cours, pour le respect de nos statuts et de nos droits (heures de chaires, de labo...).

Dans tous les établissements, nous proposons que chaque conseil d'enseignement réclame la transformation des heures sup en heures postes attribuées à un BMP.

Le but est de faire respecter les décrets de 50 et de 99 pour lesquels nous nous sommes battus tout au long de l'année dernière :

- **heures de décharge : heures de vaisselle, de labo, de cabinet, première chaire....** Le rectorat a prévu systématiquement toutes ces heures en heures sup en contradiction avec les textes. Nous devons exiger, chaque fois que nécessaire que ces heures viennent en déduction du maximum de service.

- **une seule heure sup imposable.** Nous devons rester vigilants et exiger que les chefs d'établissements respectent les vœux des collègues qui demandent à limiter les HS. Voir formulaire et décret de 99 : plusieurs cas d'exemption de l'HS.

Nous proposons que chaque conseil d'enseignement remplisse **un formulaire indiquant le nombre d'heures de BMP nécessaires au bon fonctionnement de la discipline**, compte tenu des vœux des collègues.

Il est important de veiller au maintien de l'offre de formation et aux respects des grilles horaires officielles.

Un exemplaire est destiné au chef d'établissement, l'autre servira aux élus au CA pour demander les BMP.

### « Suppression de la carte scolaire »

Après l'assouplissement à la dernière rentrée, prétendue suppression de la carte scolaire est mise en œuvre.

En fait les priorités de dérogation sont les mêmes que l'année précédente ; les dérogations sont accordées en fonction des places disponibles dans l'établissement demandé. Comme les capacités sont calculées au plus juste, il restera peu de possibilités de dérogation sauf dans les établissements cotés qui réservent des places dans cet objectif.

Les secteurs scolaires sont remplacés cette année **par la zone de proximité** qui, dans la majorité des cas, a le même périmètre que le secteur antérieur. **Attention à l'utilisation de la suppression de la carte scolaire par les IA** : l'administration pourrait en profiter pour inscrire des élèves dans un établissement hors zone de proximité contre le gré de leur famille. Elle évite ainsi la création de classes et charge les effectifs dans les autres établissements. A la dernière rentrée des exemples d'inscription « forcée » dans un établissement hors secteur nous ont été rapportés. Nous devons veiller, en lien avec les associations de parents et les mairies, au respect de la « zone de proximité » et exiger l'inscription de tous les élèves qui y ont droit.

### Réunion du CA de fin d'année

Les élus des personnels enseignants demanderont au dernier CA de l'année fin juin un point sur la préparation de la rentrée. Ils feront voter au CA la demande de BMP de manière à la rendre officielle. Si aucun CA n'est prévu les élus demanderont une réunion fin juin. L'ordre du jour portant sur l'autonomie de l'établissement, une commission permanente doit précéder la CA.

# Temps de travail : halte aux idées reçues !

## REVALORISER

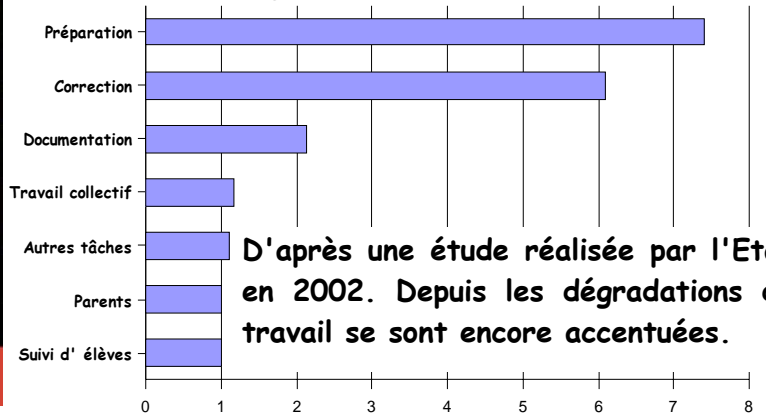
≠

## de travailler plus pour gagner plus

Un professeur effectue près de 43h de travail hebdomadaire en moyenne pour faire son travail correctement. doit-il passer à 50h ? 60h ?... pour être augmenté et prouver qu'il travaille ?



Tâches hors enseignement (heures hebdomadaires)



Croire que les enseignants ne travaillent pas hors du temps de service c'est croire qu'un journaliste arrive le soir de son JT juste pour 20h et qu'il se contente de lire ses feuilles.

### A faire reproduire pour les professeurs avant les conseils d'enseignement

Madame, Monsieur le Chef d'établissement,

Ci-joint nos propositions de répartition de classe pour l'année prochaine.

Cette répartition a été faite en application :

- du décret n°99-980 du 13 oct. 1999 - RLR 802-1 : une seule heure supp. imposable.
- de la circulaire 76-218 du 1<sup>er</sup> juillet 1976 : exception des heures supp. Pour les mères de familles ayant des enfants en bas âge, les pères veufs ou divorcés ayant des enfants à charge, les candidats au concours de la fonction publique.

Des décisions concernant les heures statutaires devant faire parti de notre service :

Heure de décharge pour le chargé de laboratoire, heure de vaisselle pour tous les professeurs donnant au moins 8 heures d'enseignement scientifique dans un collège sans aide labo (arrêté du conseil d'état du 23/05/91) ; heure ou ½ heure pour le professeur chargé du cabinet d'histoire-géo, heure de 1<sup>ère</sup> chaire (au moins 6 heures d'enseignement en 1<sup>ère</sup> et terminale (les heures dédoublées ne comptent qu'une fois).

En conséquence, un BMP de ..... Heures est nécessaire dans notre discipline.

Les professeurs de ..... du .....  
Ville ..... Département .....

Destinataires : Chef d'établissement / membres du CA / Snes Créteil - 3, rue G. de Gouyon du Verger - 94110 Arcueil - Fax : 01.41.24.80.61 - [secretariat@creteil.snes.edu](mailto:secretariat@creteil.snes.edu)